

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 17 décembre 2024, à 18h00 sous la Présidence de Mme LEPETZ Joelle, maire de la commune.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation PV réunion conseil du 30 septembre 2024
2. Dernière tranche du marché d'éclairage public LED
3. Isolation extérieure des logements de la résidence du canal
4. Aménagement rue du Valjon. Devis CIRUS et IDEGEO.
5. Convention fleurissement avec la commune de Damparis
6. Avenant n°1 à la convention de financement du CIS de Saint-Aubin
7. Prise en charge pour la destruction des nids de frelons asiatiques
8. Règlement relatif à la fourniture de composteurs
9. Etat des restes à réaliser 2024
10. Décision modificative chapitre 041
11. Questions diverses

Présent(e)s :

Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole, LEPETZ Joëlle, LOPEZ Lydia, MM. DUCREUX Philippe, NOIROT Benjamin, VIVINE Serge, BERNARD Éric, SCORDO Rémi, HUMBERT Jean-Yves, VOISIN Jean Marc à partir du point n°3.

Absents excusés : ALBERTINI Michel.

Absentes non excusées : GERRIET Charline, RUSCH Elodie

Secrétaire de séance : M. NOIROT Benjamin

1. Approbation du PV de la réunion de conseil du 30/09/2024.

Mme le Maire appelle les membres du conseil à l'approbation du procès-verbal de la séance du 30/09/2024 dont un exemplaire brouillon leur a été envoyé par courriel.

Les membres présents en ayant tous pris connaissance et aucune remarque n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Les points à l'ordre du jour sont maintenant appelés à être débattus.

2. Dernière tranche éclairage public LED

Mme le Maire informe les membres du Conseil que nous arrivons à la 3^{ème} et dernière tranche du remplacement de l'éclairage public par un système LED. Ce changement permettra en outre des pouvoir éclairer à nouveau toute la nuit mais avec une baisse de 70% de luminosité. Cela rassurera les administrés et leur permettra de se déplacer en toute sécurité dans les rues éclairées comme un clair de lune. Le SIDEC ayant la gestion du parc éclairage public, propose un devis d'un montant de 55 963.02€ TTC auquel une participation de 15 000€ sera à déduire.

Aucune question n'étant débattue, Mme le Maire met au vote. Le projet est validé à l'unanimité des personnes présentes

3. Isolation extérieure des logements de la résidence du canal

18h33 Arrivée de M Voisin Jean Marc,

L'adjoint, responsable bâtiment informe l'assemblée de la nécessité de réaliser l'isolation extérieure du bâtiment locatif, Résidence du canal. Il propose une synthèse des devis des deux entreprises consultées. FCB Isolation pour un montant de 72 893.86€ et SDP pour un montant de 66 622.36 €. Il informe que les prestations sont sensiblement les mêmes, lavage, fourniture et pose de panneau polystyrène, de tablettes, d'enduit... Cependant bien qu'il y est une différence de prix de 6 271.50 € TTC, il tient à souligner qu'ayant déjà travaillé avec les deux entreprises sur d'autres chantiers, il pense que FCB sont plus professionnels sur ce type de travaux. Un conseiller demande quels sont ses différences relevées et quels arguments sont à retenir. Après des explications sur son ressenti et expérience, Il propose à l'assemblée de choisir l'entreprise la mieux-disante. Après en avoir délibéré le choix se tourne vers FCB Isolation pour l'ensemble des conseillers.

L'adjoint continue son exposé en informant que pour la réalisation de cette isolation il, faut également modifier l'ossature du porche d'entrée pour l'intégrer dans l'isolation. Il préconise deux devis. Les propositions n'étant pas la même, et après discussion et conclusion de la plus pratique, le conseil, sauf un retient l'entreprise Avenir Elec pour un montant de 7 847.58 € TTC.

4. Aménagement rue du Valjon, CIRUS maîtrise d'œuvre, IDEGEO relevé topographique

En l'absence de l'Adjoint responsable voirie, Mme le maire s'en fait son porte-parole et avise l'assemblée de la continuité des travaux de voirie sur le reste de la commune. La rue du Valjon sera elle aussi repensée et aménagée de façon à sécuriser ses usagés. Pour en établir l'étude elle propose le cabinet CIRUS en rappelant qu'il est un partenaire de qualité et qu'il apporte entière satisfaction sur toutes les missions déjà confiées. Une étude de relevé topographique devra également être réalisée. L'entreprise sollicitée est IDEGEO. Aucune question n'étant posées les deux devis sont validés à l'unanimité.

5. Convention fleurissement commune de Damparis

Mme l'adjointe, responsable fleurissement, expose au conseil que Mme le Maire et elle-même ont sollicité la commune de Damparis afin qu'elle nous aide dans le projet de développer un fleurissement pérenne, de qualité et local. Une convention a été établie entre les deux communes afin de définir les modalités de ce partenariat. Mme l'adjointe expose les grandes lignes de la convention, en outre la réalisation d'un plan annuel de fleurissement, la mise à disposition d'une partie de la serre communale de Damparis, le transfert des compétences du personnel, la création de jardinières avec les semis réalisés par les services espace vert de Damparis, le stockage en hivernage de certains végétaux dans la serre et la mise à disposition du personnel des deux communes. Les conditions tarifaires seront calculées en fonction des heures passées et des fournitures proposées. Le Conseil approuve cette initiative et valide les termes de la convention. Le conseil autorise Mme le Maire à poursuivre et signer cette convention qui peut être applicable au 1^{er} janvier 2025.

6. Avenant Convention financement du CIS Saint Aubin

M le conseiller délégué, sapeur-pompier bénévole rappelle les grandes lignes du projet de la construction de la caserne de St Aubin. Un premier financement d'un montant de 40 639.80 € pour notre commune avait été validé en 08/2021 pour un coût total de 314 000€ HT. Après bien des parlementations, des modifications et des compléments de travaux, aujourd'hui le coût total est de 531 500€ plus une dépense supplémentaire pour des fondations spéciales de 121 500€. Le financement est de 50% pour le SDIS du Jura, 50% pour les 4 communes avec une répartition au prorata du nombre d'habitants. Le coût des fondations sera pris en charge par la commune de Saint Aubin. La part de notre commune se monte à 67 582.63 €. Pour rappel cette somme sera remboursée à la commune par la communauté d'agglomération du Grand Dole. Il convient d'approuver l'avenant avec la modification du financement. Le Conseil accepte la validation de l'avenant relatif au financement du centre d'incendie et de secours de Saint Aubin.

7. Prise en charge pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Mme le Maire informe que nous avons malheureusement constaté l'existence de plusieurs nids de frelons asiatiques sur une partie de la commune et cela malgré la pose au printemps de 5 pièges à frelons. La prolifération de cette espèce invasive et très dangereuse pour l'équilibre de la biodiversité de notre territoire, il faut agir au mieux pour sa destruction. Chaque administrée ayant un nid sur sa propriété est dans l'obligation de le détruire en faisant appel à des **organismes habilités** ce qui permet en outre de les recenser et les localiser sur notre département. A cet effet le département prenait en charge une partie du coût de destruction du nid à hauteur de 100€. Mme le maire propose, que la commune prenne en charge elle aussi une partie du coût des destructions. Cela aidera les administrés financièrement dans la volonté d'éradiquer cette espèce. Après des discussions et une réelle volonté d'aider à combattre ce fléau, le Conseil propose une aide en complément du département à hauteur de 80% de la facture totale acquittée (reste à charge de 20%). Le conseil rappelle que ces destructions doivent obligatoirement être faites par une personne habilitée.

Un administré a fait détruire un nid dernièrement et n'a pas pu bénéficier de l'aide du département, l'enveloppe étant vide. Mme le maire propose à titre exceptionnel de prendre en charge la totalité des 80% de la facture. Le conseil approuve.

8. Règlement relatif à la fourniture de composteurs

Mme le maire informe que la gestion des composteurs étant plus que douteuse depuis plusieurs années entre les gratuits et payants, et afin de sensibiliser les administrés à la gestion raisonnée du tri des déchets, la commune propose de mettre à disposition un composteur gratuit par foyer pour une période d'au moins dix ans. Ils seront délivrés au fil des demandes dans la limite du stock disponible, 15 par an. Si l'administré veut un autre composteur il devra en faire la demande directement auprès du SICTOM. Le Conseil valide ce règlement pour la distribution de composteurs gratuits.

9. Etat des restes à réaliser

Mme le maire donne à l'assemblée la liste des investissements engagés (travaux et achats) sur 2024 mais non mandatés. Elle ajoute les devis validés juste avant par ce conseil.

Le montant total est de **1 231 104.18 €**. Afin de pouvoir honorer les règlements dans l'attente du vote du prochain budget il faut valider les restes à réaliser. Cet état des crédits sera reporté sur l'année 2025. Il est aussi nécessaire d'autoriser des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2024.

Après avoir entendu les explications et le détail des investissements, le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, cet état de restes à réalisés.

10. Décision modificative chapitre 041

Pour le solde de la facture SIDEC de la phase 2 de l'éclairage public LED, il a été réglé un acompte en début d'année imputé au compte **238 avance et acompte** d'un montant de 46 630 €. Il est nécessaire de passer une écriture d'ordre afin de régulariser l'imputation. Les crédits n'étant pas suffisant il faut une Décision Modificative au budget 2024 en Investissements chapitre 041 en dépense et recettes. Cette opération n'aura aucune incidence sur le résultat de l'exercice 2024. Cette DM est acceptée à l'unanimité des conseillers.

11. Questions diverses

Aucune question diverse ;

Mme le maire lève la séance à 20h01.

Le secrétaire,

Benjamin Noirot



Le maire,

Joëlle Lepetz



